

DEPARTEMENT HERAULT
CANTON SAINT GELY DU FESC
COMMUNE SAINT MATHIEU DE TREVIERS
CERTIFIE EXECUTOIRE
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/09/2026 et de la publication le 14/09/2026 Le Maire Jérôme LOPEZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Extrait du registre des décisions du Maire

N°SG 2026/024

OBJET : Avenant n°3 au marché n°2023-06-ST relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction de halles gourmandes et de plateau de bureaux

Le Maire de la commune de SAINT MATHIEU DE TREVIERS,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L.2120 relatif au choix de la procédure de passation ;

VU la délibération n°2026-013 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, intervenue sur le fondement de l'article L.2122-22 du C.G.C.T., donnant délégation au Maire d'un certain nombre de compétences pour la durée de son mandat ;

VU la décision n°2024-005 du 31 janvier 2024 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de halles gourmandes et de de plateau de bureaux ;

VU la décision n°2024-026 du 21 août 2024 relative à l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de halles gourmandes et de plateau de bureaux ;

VU la décision n°2026-004 du 15 avril 2026 relative à l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de halles gourmandes et de plateau de bureaux ;

CONSIDERANT la demande de la SARL Lebunetel Associés et de ses co-contractants titulaires du marché n°2023-06-ST relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction de halles gourmandes et de plateau de bureaux ;

CONSIDERANT les dispositions du cahier des charges administratives particulières portant sur la détermination de la rémunération du maître d'œuvre prises en application de l'article R2432-7 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'actualisation des honoraires du maître d'œuvre correspondants à une mission complémentaire afférente à la modification du programme et à l'élaboration d'un permis de construire modificatif dans le cadre du marché n°2023-06-ST ;

DECIDE

Article 1^{er} :

De signer un avenant n°3 au marché n°2023-06-ST relatif à la maîtrise d'œuvre - SARL Lebunetel Associés pour la construction de halles gourmandes et de plateau de bureaux. Cet avenant porte sur l'actualisation des honoraires du maître d'œuvre à la suite d'une mission complémentaire afférente à la modification du programme et à l'élaboration d'un permis de construire modificatif.

Article 2 :

Le montant du marché initial s'élevait à 118 500 € H.T soit 142 200 € T.T.C

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20260915-SG-2026-024-AU
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Publié sur le site internet de la commune le 15/09/2026

- Montant de l'avenant n°1 :
Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 11 400 €
Montant TTC : 13 680 €
% d'écart introduit par l'avenant : + 9,62 %
- Nouveau montant du marché public à la suite de l'avenant n°1 :
Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 129 900 €
Montant TTC : 155 880 €
- Montant de l'avenant n°2 :
Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 19 303,65 €
Montant TTC : 23 164,38 €
% d'écart introduit par l'avenant : + 14,86 %
- Nouveau montant du marché public à la suite de l'avenant n°2 :
Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 149 203,65 €
Montant TTC : 179 044,38 €
- Montant de l'avenant n°3 :
Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 12 700 €
Montant TTC : 15 240 €
% d'écart introduit par l'avenant : + 8,51 %
- Nouveau montant du marché public à la suite de l'avenant n°3 :
Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 161 903,65 €
Montant TTC : 194 284,38 €

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera publié sur le site Internet de la commune.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Lodève (Hérault).

Article 4 :

Le Maire de la commune de Saint Mathieu de Trévières est chargé de l'exécution de la présente décision et doit en rendre compte à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Fait à Saint Mathieu de Trévières le 8 septembre 2026.

Le Maire,

Jérôme LOPEZ



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours forme contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20260915-SG-2026-024-AU
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 03

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Ville de Saint Mathieu de Treviers
Hôtel de Ville
Place de l'hôtel de Ville
BP 29
34270 Saint Mathieu de Treviers

Téléphone : 04.67.55.20.28
Courriel : accueil@villesmdt.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL LEBUNETEL ASSOCIES
1122 AVENUE DU PIREE
34 000 MONTPELLIER
contact@lebunetel.eu
SIRET : 393 687 157 000 23

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de Halles gourmandes et de plateau de bureaux sur la commune de Saint Mathieu de Tréviers

Date de la notification du marché public : 06/02/2024

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **118 500 €**
- Montant TTC : **142 200 €**

Décomposé comme suit :

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20260915-SG-2026-024-AU
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Tranche ferme	33 %	39 105.00 € HT
Phase n°1 - Esquisse (ESQ)	6 %	7 110.00 € HT
Phase n°2 - Avant-projet (AVP)	17 %	20 145.00 € HT
Phase n°3 - Permis de construire (PC)	10 %	11 850.00 € HT
Tranche optionnelle n°1	67 %	79 395.00 € HT
Phase n°1 - Etudes de projet (PRO)	20 %	23 700.00 € HT
Phase n°2 - Assistance pour la passation des marchés de travaux (AMT)	8 %	9 480.00 € HT
Phase n°3 - Examen de conformité-visa (VISA)	8 %	9 480.00 € HT
Phase n°4 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)	27 %	31 995.00 € HT
Phase n°5 - Assistance lors des opérations de réception (AOR)	4 %	4 740.00 € HT

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Cet avenant porte sur l'actualisation des honoraires du maître d'œuvre correspondants à une mission complémentaire afférente à la modification du programme et à l'élaboration d'un permis de construire modificatif.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Non

☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 12 700 €
- Montant TTC : 15 240 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 8,51 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 161 903,65 €
- Montant TTC : 194 284,38 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Saint Mathieu de Tréviers, le septembre 2026

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)